

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 16 (1969)
Heft: 9

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nr. 9/1969
16. Jahrgang

Zeitschrift des Schweizerischen Bundes für Zivilschutz, des Zivilschutz-Fachverbandes der Städte und der Schweizerischen Gesellschaft für Kulturgüterschutz

Revue de l'Union suisse pour la protection des civils, de l'Association professionnelle suisse de protection civile des villes et de la Société suisse pour la protection des biens culturels

Rivista dell'Unione svizzera per la protezione dei civili, dell'Associazione professionale svizzera di protezione civile delle città e della Società svizzera per la protezione dei beni culturali

Problèmes d'aujourd'hui – problèmes de demain

«Voulant affirmer l'alliance des Confédérés, maintenir et accroître l'unité, la force et l'honneur de la nation suisse...»

C'est par ces termes que s'ouvre notre Constitution fédérale de 1874. Le souci qu'ils dénotent chez les législateurs du XIXe siècle ne devrait-il pas encore être le même chez ceux qui se sont donné pour tâche — aujourd'hui — d'assurer l'existence à cette Suisse fédérale qui a survécu au milieu des affrontements douloureux de ce siècle: maintenir l'unité, la force et l'honneur!

A l'heure où les laboratoires volants officiels ou clandestins tournent sur leur orbite autour de notre planète, il est réconfortant de constater que nos autorités fédérales, cantonales et communales restent fidèles à ces mêmes principes qui nous permettent de vivre libres dans un monde où l'idée même de liberté prend des teintes insoupçonnées. Et c'est dans la mesure où elle collabore au même souci, que la protection civile trouve sa raison d'être aux côtés des autres garants de nos valeurs nationales.

Née d'hier, elle a acquis aujourd'hui droit de cité aux côtés de l'armée, de l'économie de guerre, d'armée et foyer, et si certains milieux montrent quelque réticence, quelque mouvement d'amour-propre, c'est qu'ils pensent surtout au sou du contribuable, c'est qu'ils sont les adeptes d'une idéologie défaitiste ou qu'ils sont aveugles et sourds... Evoquer la menace, la guerre, surtout la Deuxième Guerre mondiale, c'est pour eux évoquer un des événements qui n'a cessé de s'atténuer à mesure qu'on s'en est éloigné, à travers ces vingt-cinq dernières années, à travers une nouvelle génération humaine, c'est presque

évoquer un événement dont on ne se souvient plus! Et pourtant, il n'y a qu'à ouvrir un journal, tourner le bouton de la radio ou de la TV pour se convaincre du contraire!

Oui, la menace est toujours présente, d'autant plus qu'elle s'est aggravée, et c'est pour y faire face que nous avons d'abord à reconsiderer les critères de notre neutralité militaire.

Lorsqu'au second traité de Paris (1815) les grandes puissances ont reconnu la neutralité perpétuelle de la Suisse, elles ne faisaient que confirmer un état de fait qui durait depuis plusieurs siècles. Cette reconnaissance, reconnue nécessaire à l'équilibre européen, était alors une sécurité pour l'avenir de notre pays. Cette même sécurité que les empereurs d'Allemagne lui avait octroyée durant tout le Moyen Age en compensation de la vigilance que les Waldstätten mettaient à leur maintenir ouverte cette célèbre route du Gothard, la seule qui leur permettait de satisfaire leurs ambitions italiennes. Mais aujourd'hui, qu'en est-il? M. Gonzague de Reynold déclarait, il y a quelques années déjà dans une interview: «A l'heure où elle semble encore croire à l'efficacité d'une neutralité reconnue nécessaire à l'équilibre européen, il est temps que la Suisse prenne conscience que cet équilibre est devenu mondial. En conséquence, les problèmes vitaux à son existence doivent trouver une solution à l'échelle de l'univers et elle ne survivra que dans la mesure où elle saura s'y adapter.»

Jusqu'à et y compris la dernière guerre mondiale, personne n'a douté de la valeur de notre neutralité militaire. Elle nous était profitable, mais aussi aux belligérants qui pouvaient y appuyer en toute

Presse- und Redaktionskommission des SBZ.
Präsident: Dr. Egon Isler, Frauenfeld. Redaktion:
Herbert Alboth, Bern. Inserate und Korrespondenzen sind an die Redaktion, Schwarztorstr. 56,
3007 Bern, Telefon (031) 25 65 81, zu richten.
Jährlich zwölfmal erscheinend.

Jahresabonnement für Nichtmitglieder Fr. 10.—
(Schweiz). Nachdruck unter Quellenangabe gestattet. Druck: Vogt-Schild AG, 4500 Solothurn 2.

Inhaltsverzeichnis der Nummer 9/69

Problèmes d'aujourd'hui — problèmes de demain . . .	267
Katastrophen und Gewässerschutz in Vergangenheit und Gegenwart, 4. Teil	271
Der Zivilschutz und die Aufgaben des Strahlenschutzes	276
18 Nationen unter dem gelben Helm	278
Artikeldienst über den Zivilschutz	279
Nouvelles des villes et cantons romands	281
La protection civile a obtenu ses lettres de noblesse . . . à l'Organisation internationale du travail	283
Das Bundesamt für Zivilschutz berichtet	285
L'Office fédéral de la protection civile communique . . .	288
L'Ufficio federale della protezione civile comunica . . .	291